

## **Compte-rendu de l'audience en visioconférence avec la direction de l'INSPE de Toulouse le 21/04/20**

Le SNUEP-FSU est intervenu auprès de la direction de l'INSPE de Toulouse le 21/04/20, dans le cadre d'une demande audience fédérale émanant de tous les syndicats enseignants de la FSU. Voici les principaux points abordés, et les positions défendues, après une interpellation du Recteur sur les mêmes sujets quelques jours auparavant.

### **L'avis de l'INSPE sur la titularisation**

La question de l'avis de l'INSPE a été principalement abordée sous l'angle des secondes visites des tuteurs INSPE. L'INSPE a reconnu que le délai entre la possible réouverture des établissements à partir du 11 mai et la date d'émission des avis le 21 mai rendait caduque la seconde visite des tuteurs INSPE.

Cependant, l'hypothèse d'une seconde visite pour des stagiaires « qui pourraient avoir besoin d'un coup de pouce pour la titularisation » a été évoquée. Nous n'avons pas réussi à savoir sur quelles bases objectives l'INSPE comptait cibler les stagiaires méritants, plus que les autres, un coup de pouce... et pour cause. En outre, rajouter une visite d'un formateur dans un calendrier qui ne déjà permet pas une inspection au risque de voir débarquer 2 évaluateurs dans le même créneau, n'est pas raisonnable. Enfin, l'avis du tuteur INSPE n'est qu'un des nombreux éléments de l'avis de l'INSPE qui n'est, lui-même, qu'un des 3 avis sur la foi desquels une proposition de titularisation est faite ou pas... **Nous avons donc redit clairement qu'il ne devait pas y avoir de visite des tuteurs INSPE après le 11 mai !!**

Second point abordé : il a été confirmé, au moins du côté de l'INSPE, que l'assiduité serait prise uniquement en compte pour la période avant le 16/03/20 et aucunement durant le confinement. C'était évidemment notre demande compte tenu du confinement, mais ces choses méritaient d'être précisées.

**Pour la FSU, c'est clair : La bienveillance des équipes de formateurs doit être, dans tous les parcours, de rigueur. Plus que jamais, il est hors de question de pénaliser des étudiants et/ou des stagiaires dans cette période. La FSU continuera d'être vigilante sur ce point.**

### **Fin d'année et examens à l'INSPE**

Sur la fin d'année, la FSU a réitéré sa demande d'allègement des programmes de formation et de rendu de travaux personnels : les stagiaires sont en effet confrontés à une double, voire triple « continuité pédagogique » : en tant qu'étudiants de l'INSPE (**qui ne pourront pas revenir dans les centres, les locaux universitaires étant maintenus fermés jusqu'à la fin de l'année scolaire**), en tant que professeurs ou CPE en responsabilité d'élèves, et parfois en tant que parents d'enfants scolarisés. L'INSPE a reconnu des ajustements parfois tardifs et des tâtonnements brouillons, ayant parfois conduit à une surcharge de travail et/ou de sollicitations diverses. *N'hésitez pas à nous signaler les difficultés qui persisteraient, en nous écrivant.*

Concernant les examens, il n'y aura pas d'examen « sur tables » les locaux universitaires ne pouvant accueillir personne.

L'INSPE s'est engagée sur 3 points concernant les évaluations :

- Allègement du nombre et du contenu
- Simplification et notamment pas d'utilisation de plateforme en ligne pour évaluer mais des « remises de travaux »
- Pas de cadre temporel « strict » du type évaluation tel jour à telle heure

Nous avons là aussi insisté sur la nécessité d'allègements et de bienveillance dans l'évaluation des travaux demandés, compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles sont placés les stagiaires, en - au moins - double continuité pédagogique.

La possibilité de tenir des examens sous forme dématérialisée étant techniquement possible au sein d'UTJ, Université de tutelle de l'INSPE, et dans l'attente du cadrage à ce niveau de l'ensemble des examens de cette université, nous avons exigé qu'il soit renoncé à cette modalité.

*Des consignes seront données en ce sens à tous les parcours, n'hésitez pas, là non plus, à nous signaler les difficultés qui se présenteraient et notamment l'organisation d'examens sous cette forme.*

## **La question du mémoire / de l'écrit réflexif**

Le mémoire et/ou de l'écrit réflexif suivant les parcours, est traditionnellement un point de crispation dans la période. Raison de plus pour la FSU d'y consacrer une bonne partie de l'audience.

Le confinement a privé certains stagiaires de la possibilité de procéder à des relevés d'expérimentation ou à la collecte des données qui devaient servir de support à leurs écrits. Il est donc simplement demandé aux stagiaires d'exploiter au mieux les données en leur possession. Pour la FSU, cela doit pouvoir conduire à une baisse de l'exigence sur le nombre de pages de ces écrits : il n'est pas question de remplir pour remplir, la période étant déjà assez chargée comme cela pour tout le monde. La direction de l'INSPE, si elle a rappelé son attachement à cet écrit, a en revanche concédé qu'il était possible d'axer davantage le travail sur la méthodologie et les aspects d'initiation à la recherche, les conclusions du mémoire pouvant être évidemment de pertinence et d'ambition plus réduites sans données ... Des consignes seront données aux évaluateurs pour privilégier, dans l'évaluation du mémoire, la partie liée à l'entrée dans la problématique choisie.

**La FSU a demandé très clairement qu'il n'y ait aucune soutenance de cet écrit, notamment sous forme dématérialisée, afin d'alléger la période, et de ne pas se heurter à des difficultés matérielles susceptibles de créer des ruptures d'égalité entre étudiants évalués.**

La direction de l'INSPE a confirmé aller dans ce sens, mais ne garantit pas l'homogénéité des pratiques suivant les parcours et les disciplines ... Elle tient visiblement à pouvoir, ponctuellement, procéder à des entretiens avec les rédacteurs, qui n'auront ni la forme ni le statut de la soutenance, notamment pour lever les doutes en cas de risque perçu de plagiat, ou pour éclaircir des points peu clairs ou ambigus, dans les écrits. Elle nous a indiqué que, dans l'esprit des équipes de formation, il s'agissait également d'une sorte d'oral de rattrapage, permettant de valoriser et de donner une seconde chance aux étudiants dont l'écrit serait un peu juste. Les formes de ces entretiens pourraient être téléphoniques ou par échange visio via des classes numériques.

**La FSU a insisté pour que le nombre global de ces oraux soit fortement limité, et que l'oral éventuel reçoive bien l'appellation officielle « d'oral de rattrapage » dans la communication adressées aux étudiants pour préciser son statut.**

**Nous avons également insisté pour que la plus grande bienveillance soit de mise dans l'évaluation de ces écrits, dans tous les parcours sans exception.**